



## Fiche pratique n°9 : Contraception, droit à l'avortement et Précarité

### Statistiques

Il existe des inégalités d'utilisation de la contraception et du recours à l'IVG en fonction des revenus:

- Etude INED 2019 sur les données de l'assurance maladie

« Seulement 36% des femmes à faibles revenus utilisent un contraceptif remboursé, contre 46% des femmes à revenu plus élevé. »

- Etude de le DRESS 2019

« Les données sur les IVG ont été appariées avec des données fiscales pour l'année 2016. Elles montrent une corrélation nette entre niveau de vie et IVG ; les femmes les plus précaires y recourent sensiblement plus que les plus aisées. »

### Freins concernant l'accès à la contraception et à l'IVG

- Faible niveau de littératie en santé
- Illectronisme
- Difficulté à trouver un professionnel de santé
- Difficulté à maintenir une couverture sociale
- Mauvaise compréhension du système de soin Français
- Coût financier
- Contrôle de la communauté
- Représentations culturelles
- Poids de la religion
- Impossibilité de se déplacer
- Autres priorisations (se nourrir, se loger...)
- Violences conjugales

### Pistes pour lever les freins

- **Utiliser l'interprétariat professionnel.** Ceci permet d'aborder ces sujets intimes sans le regard des proches, de dépister des violences et de garantir le secret si la personne le souhaite.
- **Être flexible quant aux modalités de prise de RDV:** plages de consultation sans RDV, possibilité de prendre rendez-vous en se rendant au secrétariat (peut être un levier pour des personnes qui ne parlent pas français ou n'ont pas de téléphone), ne pas bloquer les patients si des RDV ne sont pas honorés, prise de rdv en téléconsultation sans obligation de carte bancaire.
- **Possibilité de prendre RDV dans le secret** (désactiver les rappels automatiques et effacer les historiques de consultation sur les plateformes de prises de RDV)
- **Prévention.** Aborder le sujet de la contraception même si ce n'est pas le motif de la consultation. Y compris avec les hommes. De nombreuses personnes peuvent être réticentes à aborder ces sujets d'elles-mêmes.
- **Proposer des moyens contraceptifs de longue durée.**
- **Favoriser les prises en soins rapides** pour des personnes qui ne pourraient peut être pas revenir sur d'autres temps de consultation: Avoir au cabinet: test de grossesse, stérilet au cuivre. Prescrire de façon systématique la contraception d'urgence.
- **L'idéal serait de pouvoir envisager des suivis sur les lieux de résidence** dans un espace protégé pour certaines populations éloignées du soin. Par exemple avec un camion aménagé.
- **Utiliser des supports d'information et d'explications**

### Outils pédagogiques de prévention

[Boite ELEKTO, Santé BD, « Le jeu pour ta santé sexuelle » CRIPS Ile-de-France,](#)

[Relations et préventions : jeu de gynécologie sans frontière,](#)

[Manuel Médecin du monde : droits et santé sexuels et reproductifs](#)

Outils santé publique France : [Question contraception, La sexualité : comprendre, en parler](#)



## Vers qui se tourner?

- **Centres de santé sexuelle** (antennes dans les Maisons Des Solidarités, dans les lycées, dans les 3 universités toulousaines, à Paule De Viguier, à l'Hôpital Joseph Ducuing)  
Numéro Unique: 05 62 13 23 77. Accueille les personnes avec ou sans droits à la sécurité sociale
- **CEGIDD** Hôpital La grave, CHU Toulouse (dépistage IST et traitement, PrEP, vaccinations, contraception d'urgence, orientation pour IVG) Sur RDV : 05 61 77 80 32. Si urgence, allo secretariat ou se présenter directement.  
Utilisation de l'interprétariat, possibilité de voir un psychologue, avec ou sans droits ouverts.
- **La PASS** (Permanence d'accès aux soins de santé), Hôpital La Grave, CHU Toulouse. Pour les personnes sans droits.  
05 61 77 79 42
- **Professionnels de ville** : Gynécologues, médecins généralistes, sage-femme/maïeuticien. Pour les personnes ayant des droits ouverts.

**A noter : Certaines personnes n'ont aucune couverture possible => Visa touristique hors UE, les européennes en France depuis moins de 3 mois. L'IVG est alors payante.**

## Comment aborder la question de la contraception?

⇒ L'OMS propose [le modèle BERGER](#)

**Bienvenue** : Le professionnel se présente, explique le déroulement de la consultation et assure de la confidentialité de l'entretien.

**Entretien** : Il recueille les informations médicales nécessaires, mais aussi les informations psychosociales et culturelles.

**Renseignements** : Il informe de manière claire, précise et personnalisée des méthodes qui peuvent être proposées.

**Choix** : Il précise à la consultante que le choix de la méthode lui appartient, après avoir envisagé avec elle sa situation personnelle, ses préférences, les bénéfices et les risques des méthodes. Il la réoriente vers une autre méthode si celle qui est choisie n'est pas dénuée de risques.

**Explications** : Il explique les modalités d'utilisation de la méthode choisie : démonstration, association de la prise de pilule à un geste de routine, indication de la conduite à tenir dans certaines situations (oubli, effets indésirables...), modalités pratiques de recours à une contraception de rattrapage.

**Retour** : Il organise les visites de suivi qui permettront d'évaluer l'adéquation de la méthode et l'observance de celle-ci, d'apporter si besoin des compléments d'information et d'aider si nécessaire la consultante à choisir une autre méthode.

⇒ **Garder en tête que la bonne méthode est celle choisie par la personne !**

## Avancées législatives récentes (pour les personnes ayant des droits à l'assurance maladie)

### • Contraception

- **La contraception d'urgence** orale est prise en charge à 100% sans avance de frais, sans prescription **pour les majeurs**. Elle est délivrée gratuitement anonymement **pour les mineurs**.
- **Les préservatifs internes et externes** sont pris en charge à 100% sans ordonnance et sans avance de frais pour **les moins de 26 ans**. Ils sont pris en charge à 60 % (40 % par la complémentaire santé) par l'assurance maladie sur ordonnance pour **les plus de 26 ans**.
- **Les infirmiers** sont autorisés à renouveler une prescription de pilules contraceptives datant de moins d'un an, pour une durée supplémentaire de 6 mois maximum. **Les pharmaciens** peuvent également dispenser une pilule contraceptive pour une durée supplémentaire de 6 mois dans les mêmes conditions (la prescription initiale doit dater de moins d'un an).
- Plus d'informations sur l'accès à la contraception et les dispositions spécifiques pour les moins de 26 ans sur le site [Amelie.fr](#)

### • IVG

**L'IVG est prise en charge à 100%**, sans avance de frais, pour tout le monde. Elle peut être anonyme pour tous.

### • Dépistages des IST/vaccination

- **Le dispositif « Mon test IST ».**

Il est maintenant possible de demander sans ordonnance et sans rendez-vous, dans tous les laboratoires d'analyses médicales le dépistage des IST suivantes: VIH, gonorrhée, chlamydie, hépatite B et syphilis. Ce dépistage est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie **pour les moins de 26 ans**. **Pour les plus de 26 ans** : le dépistage du VIH est pris en charge à 100 % et celui des 4 autres IST l'est à 60 % . Un auto-questionnaire est à remplir au labo.

- **Test HPV**: l'autotest sans spéculum peut être fait à partir de 30 ans.
- **Élargissement des compétences en matière de vaccination des infirmiers, sages-femmes et pharmaciens**

DISPOSITIF E.CARE

